

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de FRETIN,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R417-10 §II 10, §4, et R411-25 al 3,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2211-1 à L 2213-6, et L 2214-1 à L 2214-4,

Vu la demande du 8/9/2023 de Monsieur Becuwe Simon représentant de la société Becuwe - terrassement, 19 rue du Maresquel – 59710 Ennevelin, pour le compte de la ville de FRETIN,

Considérant qu'il convient dans l'intérêt de la sécurité routière de prendre toutes les mesures utiles pour faciliter le bon déroulement de la réalisation d'une dalle béton qui se déroulera du lundi 2 octobre 2023 au vendredi 6 octobre 2023 à la déchetterie rue du Maréchal Foch,

Considérant la nécessité de réserver un emplacement pour cette réalisation et de veiller à la sécurité au bon déroulement de ces travaux,

A R R E T E

ARTICLE PREMIER : A partir du lundi 2 octobre 2023 au vendredi 6 octobre 2023, une partie du stationnement sur le parking à l'entrée de la rue du Maréchal Foch sera restreint afin de permettre la réalisation d'une dalle dans l'enceinte de la déchetterie, suivant l'implantation annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2: La signalisation verticale et le balisage nécessaire au bon déroulement des travaux seront mis en place conformément aux textes en vigueur par la société BECUWE.

ARTICLE 3: Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4: Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Fretin,
Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Pont à Marcq,
Monsieur le responsable de la Police municipale,
Monsieur le responsable du service Technique.
Monsieur le responsable de la société BECUWE.
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Fretin le 8/9/2023,
Le Maire,

Marie-Jeanne Marseguerra

- Le Maire certifie sous sa responsabilité*
- *le caractère exécutoire de cet acte*
 - *informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'intéressé.*

DEPARTEMENT

MAIRIE

<Convexe>

COMMUNE

SERVICE DU PLAN

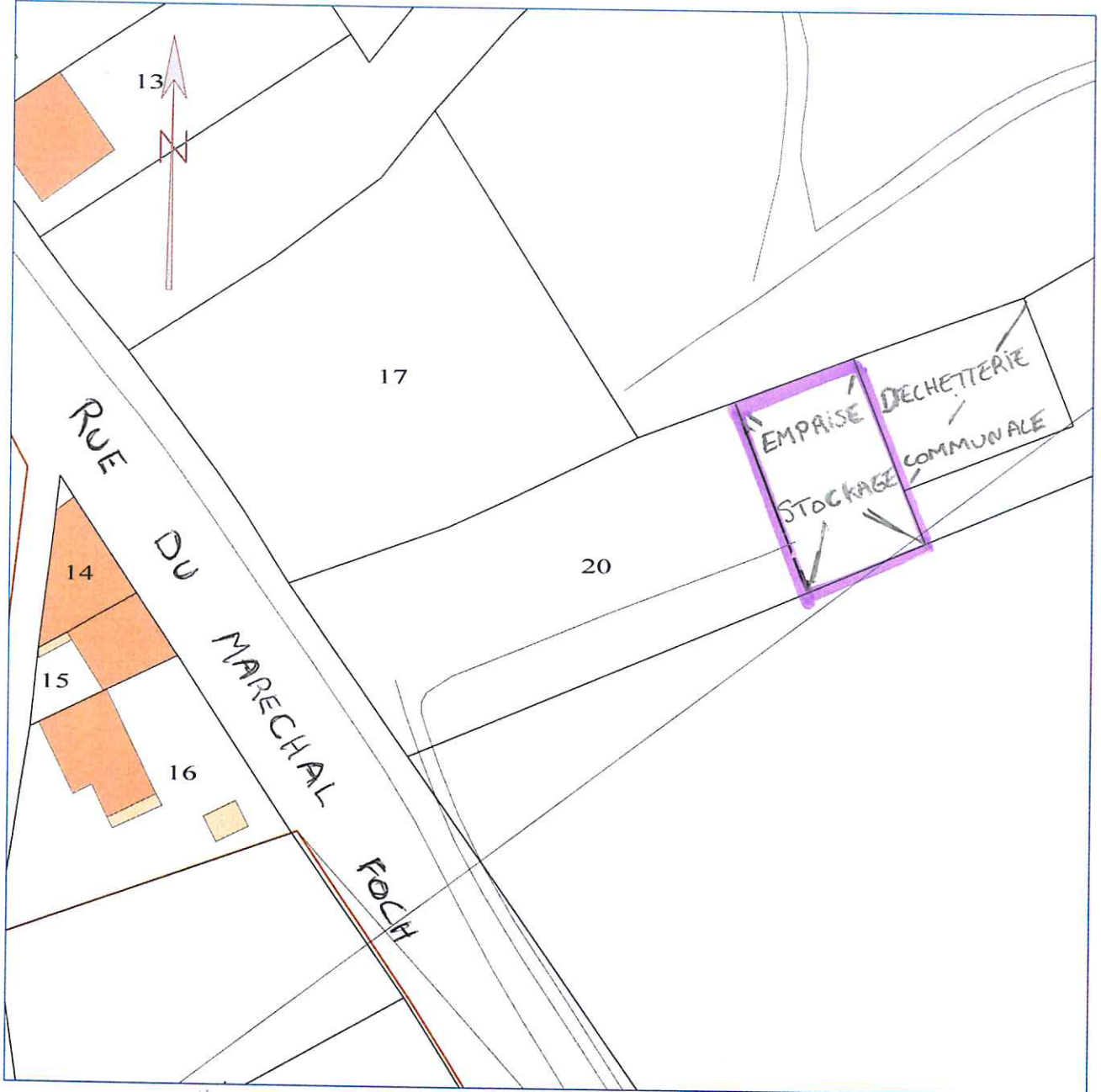
Section: ..

FRETIN 2021

Echelle: 1/700

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL


ANNEXE



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

 Emprise pour le stockage
du matériel et matériaux.

Arrêté Temporaire N° AG 727

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 08/09/2023
Signature